



GAIPARE

N 58 - DÉCEMBRE 2016

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie

Passage de témoin



Chère adhérente, Cher adhérent,
Depuis sa création il y a 34 ans, votre Association n'a connu que trois présidents : Pierre GRÜN, son fondateur, François PERRIN-PELLETIER et moi-même.

Aussi, après 10 ans d'exercice de cette responsabilité, ai-je estimé souhaitable de passer le relais. Je le fais librement, après mûre réflexion, et j'ai tenu à ce que vous en soyez les premiers informés.

années, et tout particulièrement pendant les dernières, GAIPARE s'est toujours classé parmi les meilleurs par la performance de son fonds en euros (3,15 % en 2015 et 18,2% sur 5 ans). Ce rendement continuera à décroître mais de manière maîtrisée, grâce à la qualité du portefeuille acquis et à l'expertise des équipes d'ALLIANZ.

Bref, c'est un GAIPARE en pleine forme que je laisse au successeur qu'a choisi le Conseil d'administration sur ma proposition, Jean BERTHON. C'est un professionnel du secteur, particulièrement sensible à l'écoute et la défense des épargnants. La page suivante de votre Bulletin vous le présente et vous permettra de faire la connaissance de celui qui, l'an prochain, vous représentera.

En son nom et en mon nom, je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Ce passage de relais se produit à un moment favorable pour GAIPARE.

Les dysfonctionnements administratifs qui avaient résulté de la transformation des AGF en ALLIANZ France ont été complètement éliminés et les adhérents ont retrouvé, depuis plusieurs années, un service de qualité. La relation avec votre assureur est aujourd'hui marquée par un climat de confiance mutuelle qui a permis de relancer le développement de GAIPARE.

C'est ainsi que nous avons procédé récemment à plusieurs enrichissements importants de votre contrat : introduction d'une UC immobilière, mise en place d'une option de gestion profilée avec 5 profils, possibilité d'introduire un compartiment pour UC spécifiques. Nous avons par ailleurs amélioré nos contrats multisupports historiques (GAIPARE II, Selection et Select F) en les enrichissant des mêmes UC et des mêmes options que Selectissimo. Je voudrais aussi rappeler qu'au cours de ces 10

Le Président,
Jean-Paul JACAMON

Sommaire

• Editorial	page 1
• Zoom sur Jean Berthon	page 2
• Perspectives 2017 par Franck Dixmier	page 3
• Actualités	page 4

ZOOM SUR JEAN BERTHON



Jean Berthon, X actuaire, a commencé sa carrière à la Caisse des dépôts et Consignations, à la Direction de la Gestion Financière.

Il a ensuite occupé diverses fonctions dans la banque et l'assurance, notamment à la Banque Rothschild, dans le groupe Demachy-Worms & Cie, où il a présidé Demachy Worms & Cie Gestion, société de gestion de portefeuille du groupe, et au sein du Groupe de compagnies d'assurance Athena.

Actuaire agrégé, il a été élu Président de l'Institut des Actuaires Français en 1994. En 1998, il est le premier français à être appelé à présider l'Association Actuarielle Internationale qui réunit l'ensemble des Associations d'actuaire au niveau mondial.

Il a, d'autre part, créé en 2007 la Fondation du Risque, fondation d'utilité publique française destinée à promouvoir la recherche sur le risque, dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Jean Berthon a aussi enseigné la finance dans plusieurs universités françaises, Orléans, Paris VI, Paris Dauphine comme professeur associé. Passionné par la défense des épargnants et des assurés sur la vie, il a rejoint en 2006, la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite) en tant qu'administrateur indépendant. Il en est devenu Président en 2009. Il siège à la Commission Epargnants de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) depuis Avril 2009 et à la Commission des Pratiques Commerciales de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution). Il est aussi membre du Comité Consultatif du Secteur Financier. Il a été élu en 2013 Président de Better Finance, fédération regroupant au niveau européen plus de 4 millions d'épargnants répartis dans l'ensemble de l'Union Européenne.

3 questions à Jean Berthon :

Pourquoi avez-vous choisi d'adhérer au GAIPARE ?

J'ai rejoint la communauté des adhérents GAIPARE pour deux principales raisons : il m'est apparu, après une recherche studieuse, que le contrat Sélectissimo était un de ceux qui offrait les meilleures perspectives : qualité du portefeuille du fonds en euros, choix et qualité des unités de compte, souplesse de l'offre avec les possibilités d'arbitrage et les gestions profilées, d'une part ; d'autre part, je suis un fervent défenseur des contrats associatifs et je considère que l'action menée, en toute indépendance, par l'association GAIPARE depuis de très nombreuses années sous les présidences successives de François Perrin-Pelletier et de Jean-Paul Jacamon a été exemplaire et décisive pour l'avenir de nos contrats et de notre épargne.

Vous étiez jusqu'à maintenant Président de la FAIDER et vous devenez Président du GAIPARE : pourquoi un tel choix ?

J'ai, en effet eu la chance et l'honneur de présider la FAIDER depuis 7 ans à la suite de François Perrin-Pelletier. Cela fut une expérience très enrichissante au cours de laquelle j'ai pu toujours compter sur le soutien du GAIPARE dans les combats difficiles que nous avons menés pour préserver l'essentiel de l'assurance vie. Aujourd'hui, je souhaite mettre mon énergie au service direct des adhérents de l'association, tout en continuant à agir avec la FAIDER et son nouveau président dans l'intérêt des adhérents.

Quelles sont les menaces, s'il y en a, qui pèseraient sur les contrats d'assurance vie ?

Les contrats d'assurance vie représentent et de loin la part la plus importante de l'épargne financière des ménages français. Une telle manne ne peut qu'attirer les appétits de nos politiques et il faudra être très vigilant en 2017 vis à vis de la majorité qui se sera délogée des urnes. Deux autres sujets de préoccupation doivent aussi nous mobiliser.

Il s'agit d'une part de la possibilité offerte à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'ACPR, d'intervenir sur les conditions de détermination de la rémunération des fonds en euros et d'autre part de la possibilité de limiter ou suspendre pendant une période de temps limitée les souscriptions et rachats sur les contrats existants. Avec la FAIDER et l'appui de notre partenaire Allianz nous devons là aussi faire preuve d'une extrême vigilance pour défendre les intérêts des adhérents.

PERSPECTIVES 2017, ÉCONOMIE ET MARCHÉS



Depuis la crise de 2008 les Banques Centrales à travers le monde sont au chevet de l'économie, pourra-t-on encore compter sur leur soutien en 2017 ?

D'un point de vue global nous avons constaté en 2016 que la stimulation monétaire ne s'est pas démentie, mais avec des dynamiques régionales différentes.

Nous anticipons pour l'année 2017 une réelle divergence des politiques monétaires, avec d'un côté la Réserve Fédérale américaine (FED) qui devrait confirmer une normalisation graduelle de sa politique monétaire en relevant ses taux d'intérêts, tandis que les Banques Centrales en Europe et au Japon continueraient d'alimenter abondamment les marchés en liquidité.

Aux Etats-Unis le programme économique du nouveau président - pour ce qu'on en connaît aujourd'hui - est en effet orienté vers des politiques de croissance de caractère indéniablement inflationniste, qui dans une situation de quasi plein emploi justifieraient des hausses de taux de la FED afin d'éviter un dérapage des prix.

Le contexte conjoncturel en Europe en 2017, une croissance positive mais faible et une inflation qui ne repartirait

que modérément à la hausse dans le sillage des prix de l'énergie, ne devrait pas se traduire par un changement de cap majeur de la part de la BCE.

Dans ce contexte, est-il raisonnable d'anticiper une hausse des taux obligataires ?

Les taux à long terme ont connu une période de baisse structurelle de près de trente ans et ont atteint en 2016 - notamment en Europe sous l'action vigoureuse de la BCE - les niveaux les plus bas jamais enregistrés : -0.2% sur les Emprunts d'Etats Allemands à dix ans ! Il nous semble que ces plus bas sont derrière nous, et que nous allons entrer dans une période de hausse modérée des rendements obligataires. C'est une bonne nouvelle pour le système bancaire, rudement éprouvé dans ce contexte de taux négatifs ou nuls, mais aussi pour les épargnants qui à moyen terme verront légèrement progresser la rémunération d'une épargne à court terme qui aujourd'hui ne rapporte plus rien.

En Europe, il est néanmoins nécessaire de souligner que des forces de rappel spécifiques devraient prévenir une hausse de taux réellement significative ; au premier plan, malheureusement, citons la montée des risques politiques. Il est en effet frappant de constater que les suffrages récents et successifs confirment partout une montée du protectionnisme, ou l'Europe fait souvent figure de bouc-émissaire. Après le référendum au Royaume Uni en faveur d'une sortie de l'Europe (BREXIT) et l'élection du président Trump aux Etats Unis, les tabous tombent peu à peu avec ce sentiment que tout est possible, et l'idée d'une désintégration de la Zone Euro - totalement saugrenue il y a quelques années - fait son chemin. Quelles que soient les raisons qui alimentent ce rejet - trop d'austérité,

crise des migrants ou autres - force est de reconnaître que l'Union Européenne ressort profondément affaiblie de la période récente, et cet affaiblissement fait courir des risques économiques et financiers majeurs.

Dans ce contexte très particulier la BCE ne devrait pas baisser sa garde, et au contraire favoriser - avec ses moyens propres mais toutefois pas illimités - des politiques de soutien à la croissance.

La montée des risques que vous soulignez signifie-t-elle qu'il ne faut plus prendre de risque pour son épargne ?

Les risques sont multiples, nous avons mentionné l'Europe mais la montée du protectionnisme est un phénomène mondial... et il faut admettre que le résultat de l'élection américaine est de nature à profondément modifier les équilibres économiques et géopolitiques. Nous devons faire avec, et reconnaître que nous entrons dans un environnement plus incertain. Les conséquences en termes d'investissement ? S'assurer en priorité de respecter une cohérence entre prise de risque et horizon d'investissement ; sur un horizon de moyen et long terme une allocation en action fondée sur une approche très sélective devrait porter ses fruits, mais la volatilité des marchés action que nous anticipons à la hausse sur les mois prochains ne serait pas compatible avec un horizon de placement court terme.

Franck Dixmier
Directeur général Allianz Global Investors

LA LOI SAPIN 2

Adoptée définitivement le 8 novembre 2016, la Loi dite Sapin II, fixe en son article 21 bis plusieurs mesures ayant vocation à s'appliquer au secteur de l'assurance en cas de crise majeure généralisée.

Deux prérogatives majeures ont été données au **Haut Conseil de Stabilité Financière** ayant pour objectif de pallier les conséquences d'une crise majeure mettant en péril la stabilité du système financier.

La première est celle de pouvoir «suspendre, retarder ou limiter temporairement» les retraits sur les contrats d'assurance vie «en cas de crise grave et avérée, menaçant la stabilité financière». L'objectif de cette mesure préventive est d'éviter les retraits massifs des épargnants en cas de crise financière, ce qui fragiliserait encore plus l'activité bancaire et plus largement, le système financier. Dans ce cas de figure, les assurés ne seraient donc plus libres de récupérer leurs fonds placés pendant une période de 3 mois renouvelables (et 6 mois au maximum). Il faut préciser que les capitaux versés suite au décès d'un assuré et au profit des bénéficiaires désignés ne pourraient pas subir de blocage.

Notons que ces dispositions qui peuvent déjà s'appliquer individuellement à chaque compagnie d'assurance ne sont que la transposition des mesures existantes pour le secteur bancaire et qu'elles viendraient à s'appliquer dans un contexte exceptionnellement grave.

La seconde est la possibilité de moduler les règles de constitution et de reprise de la participation aux bénéficiaires. Ainsi l'administration serait en mesure de venir s'immiscer dans la gestion des assureurs en les poussant à baisser les rendements servis.

Notons enfin qu'à l'heure où ce Bulletin est rédigé, des députés ont saisi le Conseil constitutionnel car selon eux l'article 21 bis de cette loi porte atteinte au droit de propriété des épargnants ainsi qu'au principe de liberté contractuelle. Le Conseil constitutionnel se prononcera d'ici mi-décembre et nous reviendrons évidemment vers vous pour vous tenir informés.

LES VOYAGES DU CLUB GAIPARE

En octobre dernier les voyageurs du Club GAIPARE ont pu profiter de l'archipel maltais, avec ses petits ports et villages de pêcheurs préservés, ses sites préhistoriques et vestiges romains, et sa population chaleureuse.

En avril prochain, le Club GAIPARE vous convie à un circuit en Grèce, dans le Péloponnèse pour découvrir les hauts lieux de la Grèce antique, et en Attique, à Athènes particulièrement, pour voir, ou revoir la célèbre Acropole, et découvrir son nouveau musée au design futuriste.

Pour le traditionnel voyage de l'automne, nous vous proposons une croisière sur le Rhin, alliant histoire, traditions et ambiance rhénane à la découverte de Coblenche et sa vieille ville, le rocher de Lorelei et Hadeilberg, la ville du romantisme allemand.

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

L'Assemblée Générale se tiendra le **mercredi 19 avril 2017 à 18 heures** à la MAISON DE LA CHIMIE à PARIS. Nous vous y attendons nombreux.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION GAIPARE

Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne

4, rue du général Lanrezac - 75017 Paris - Tél. 01 56 68 97 80

Directeur de la publication : Jean-Paul JACAMON - Conception rédaction : GAIPARE

ISSN : 1283-3126 Dépôt légal à parution.

A NOTER

• Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts :

du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h.

Pour nous contacter :

Tél. 01 56 68 97 80
info@gaipare.com

• Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

www.gaipare.com

Et pour consulter directement vos contrats, rendez-vous dans « l'Espace Adhérents » ou cliquez directement dans les encarts « Consultez vos contrats GAIPARE ».

• Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre Conseiller qui est soit un Correspondant ou un Courtier, soit un Agent Général.

Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation avec un Courtier, un Correspondant ou un Agent, adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003
67018 STRASBOURG Cedex
Tél : 0978.978.009
Fax : 01.30.68.74.63